



COP
Accord de Rouen pour le climat
Engagements de la ville de Bonsecours

21

locale

délibération à venir



métropole
ROUENORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Dès 2018, mise en place d'un outil de suivi énergétique (en kWh et euros) dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage au gaz sur le patrimoine concerné par la prestation P1 de ce marché afin d'identifier les bâtiments énergivores, de prioriser les opérations de rénovation à entreprendre et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. Courant 2019, réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur le « Casino » afin d'identifier les principales causes de déperdition thermique et prioriser les rénovations à entreprendre.
3. Courant 2019, réalisation d'un pré-diagnostic énergétique ou d'un audit énergétique sur la « Halle des sports » afin d'identifier les principales causes de déperdition thermique,
4. Achèvement du remplacement des menuiseries de la Mairie par des portes et fenêtres doubles-vitrages, d'ici fin 2021.
5. Achèvement d'ici fin 2021 du relamping intérieur la Mairie (partie ancienne et partie récente) par des éclairages LED et pose de détecteurs de présence dans les circulations.

ECO-CONSTRUCTION DE BATIMENTS PUBLICS

6. Dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Loisirs, prévue en 2019/2020, intégration des critères suivants au projet :
 - Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toitures
 - Intégration paysagère du bâtiment
 - Orientation du bâtiment permettant de profiter des apports solaires passifs
 - Éclairages intérieurs LED et détecteurs de présence dans les circulations
7. Dans le cadre de la construction de la nouvelle Salle polyvalente, intégration d'un ou plusieurs des critères suivants au projet :
 - Intégration de panneaux solaires PV en autoconsommation en toiture afin d'assurer la production d'électricité ;
 - Réalisation d'une étude pour la création d'une chaufferie biomasse et d'un micro-réseau de chaleur visant, à terme, à alimenter en chaleur la Salle polyvalente, la Halle des sports et les bâtiments annexes.
 - Installation d'un récupérateur d'eaux pluviales permettant de collecter et recycler les eaux pour des usages non alimentaires (lavage des véhicules municipaux, arrosage des espaces verts, alimentation des sanitaires...).



ENERGIES RENOUVELABLES

8. Lancement d'une étude pour intégrer une part d'électricité "verte" pour un bâtiment faiblement consommateur (sur tarif bleu) dans le prochain marché de la Ville.

ECLAIRAGE PUBLIC

9. Engagement d'une réflexion sur l'extinction de l'éclairage de l'Hôtel de ville.
10. Engagement d'une réflexion au sein du conseil municipal sur l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la commune, dans une tranche horaire à définir.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

11. Réalisation en 2019 de l'autodiagnostic de Qualité de l'Air Intérieur de l'école maternelle, de l'école élémentaire et de la crèche, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

MOBILITE

12. Verdissement de la flotte municipale par renouvellement progressif des véhicules thermiques par des véhicules « à faibles émissions » :
 - Véhicules électriques
 - Véhicules GNV
 - Véhicules thermiques, essence, émettant moins de 100 g eq CO₂/km

AGRICULTURE ALIMENTATION

13. Modification du marché de prestation de la restauration scolaire :
 - Dès 2018, intégration d'une composante « Bio et locale » par semaine,
 - D'ici 2022, intégration de 2 objectifs chiffrés :
 - 20% de produits issus de l'agriculture biologique
 - 40% de produits issus de filières courtes, dans un périmètre régional

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

14. Réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, d'ici 2020 sur un ou des espace(s) à définir.



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

15. Eco-labellisation d'une première manifestation organisée par la commune en 2019 (Les Foulées), puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici 2022.

PRECARITE ENERGETIQUE

16. Soutien au lancement d'une réflexion collective entre communes, Métropole, Conseil Départemental et CCAS, afin d'envisager la création d'un service public dédié au repérage, à la prévention et à l'accompagnement des foyers en précarité énergétique

délibération à venir